

Bienvenue au sein de Présanse Paca-Corse

**Votre entreprise est adhérente à un Service de
Prévention et de Santé au Travail Interentreprises
(SPSTI), qui fait partie de l'association régionale
PRESANSE PACA-CORSE, elle-même membre du
réseau national PRESANSE**



présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Bienvenue

POURQUOI CE LIVRET ?

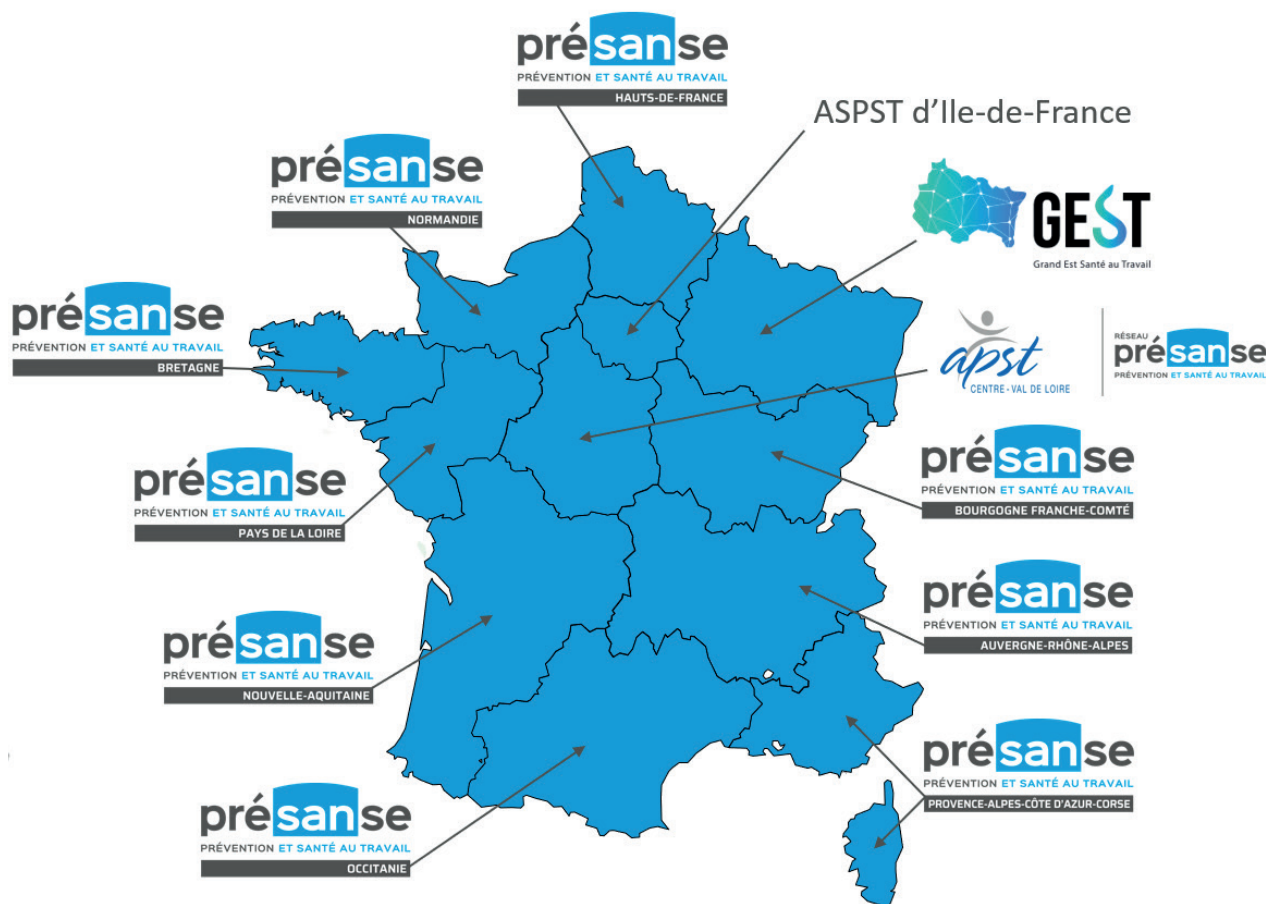
Vous venez d'adhérer à l'un des 16 Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) des régions Paca et Corse, qui œuvrent pour la prévention des risques professionnels. Votre service fait partie de l'association

Présanse Paca-Corse et à ce titre, nous souhaitons vous inviter à découvrir notre réseau.

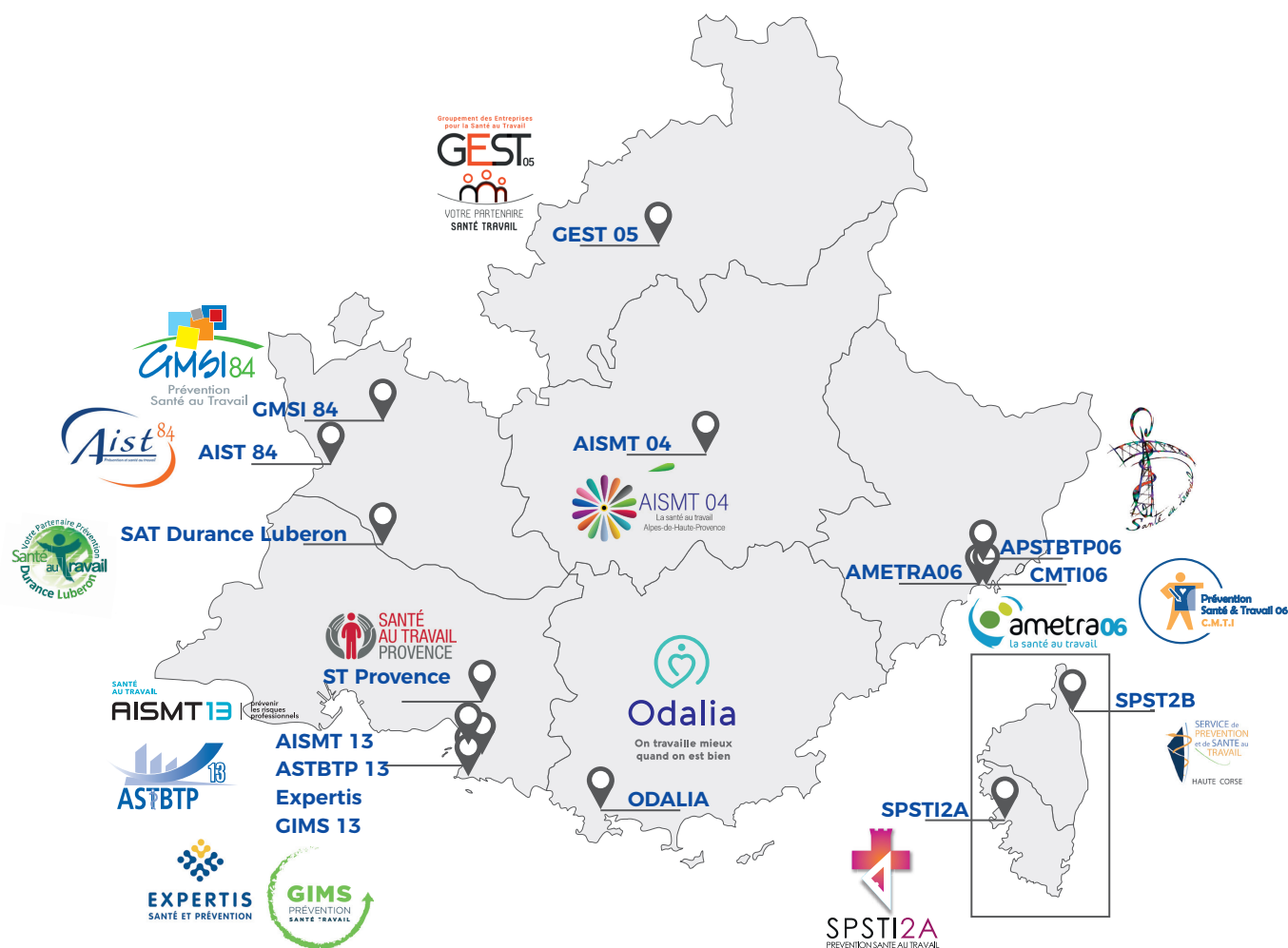
Ce livret vous sera utile pour comprendre l'organisation de Présanse Paca-Corse et vous approprier les ressources mises à disposition.

PRÉSANSE PACA-CORSE EN QUELQUES MOTS

Association à but non lucratif, Présanse (Prévention, Santé, Service, Entreprise) est l'organisme représentatif des 180 services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) de France. Il est structuré au niveau régional, avec un réseau de 12 associations dont Présanse Paca-Corse.



Les SPSTI



- Une association créée en 2009
- 16 services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) répartis sur plus de 140 sites
- 8 départements
- 1 400 collaborateurs dont :
 - ⇒ 330 médecins du travail
 - ⇒ 150 infirmiers en santé au travail
 - ⇒ 230 préventeurs : ergonomes, psychologues du travail, assistant(e)s en santé au travail, assistant(e)s sociaux(les), toxicologues, technicien(ne)s HSE...

POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS :

Cécile Cioni

Chargée de communication Présanse Paca-Corse

contact@presanse-pacacorse.org

Retrouvez les coordonnées des SPSTI en p. 11 de ce livret



UN SITE WEB POUR VOUS ACCOMPAGNER

La santé au travail est un véritable enjeu de performance économique et sociale pour les entreprises. Le site internet **presanse-pacacorse.org** se révélera un outil précieux pour vous accompagner dans la prévention des risques professionnels. Vous y trouverez ainsi :

- **Des données générales** sur la santé au travail.
- **Des actualités** : nouveautés réglementaires, résultats de rapports et études, innovations en matière de

prévention, interviews de professionnels de la santé au travail, témoignages d'entreprises...

- **Des ressources documentaires** sur la prévention des risques professionnels (affiches, brochures, livrets, vidéos...), comprenant également les replays des webinaires régionaux.
- **Un agenda** répertoriant les ateliers et webinaires des SPSTI de Paca et Corse.
- **Une rubrique «Réseau»** avec les coordonnées des SPSTI de Paca et Corse.
- **Des quiz** sur la prévention des risques professionnels.



UNE NEWSLETTER POUR RESTER INFORMÉ

Abonnez-vous à notre lettre d'info et recevez, tous les 2 mois, les actualités de la santé au travail ainsi que les dernières ressources documentaires mises en ligne (inscriptions sur **presanse-pacacorse.org/lettre-dinformation**)

Qui fait quoi ?

COMITÉ DE PILOTAGE & COMITÉ ÉDITORIAL

La conduite de Présanse Paca-Corse est confiée aux Directeurs des SPSTI de l'association.

Un Comité de pilotage (Copil), composé en permanence de 6 à 8 Directeurs des SPSTI, se réunit plusieurs fois par an afin de :

- ▶ contrôler le respect des objectifs ;
- ▶ acter les fins d'étapes ;
- ▶ prendre les décisions stratégiques sur Présanse Paca-Corse ;
- ▶ rendre les arbitrages nécessaires au bon déroulement des projets.

Un Comité éditorial, composé d'au moins 8 personnes, représente la variété des métiers des SPSTI. La forme de ce comité est variable, mais il doit en tout état de cause rester hétérogène. Les métiers suivants doivent obligatoirement être représentés : chargé(e) de communication, infirmier(e) de santé au travail, IPRP, médecin du travail. La constitution et le renouvellement du Comité éditorial font l'objet d'un appel au volontariat dans les SPSTI de l'association. Les travaux du Comité éditorial sont encadrés par la chargée de communication de Présanse Paca-Corse.

Les missions du Comité éditorial sont les suivantes :

- ▶ Assurer une veille informative, afin de fournir à la chargée de communication des sujets à aborder sur le site internet de l'association.
- ▶ Rechercher des compléments d'informations sur des thèmes particuliers.

▶ Valider les articles et informations à mettre en ligne.

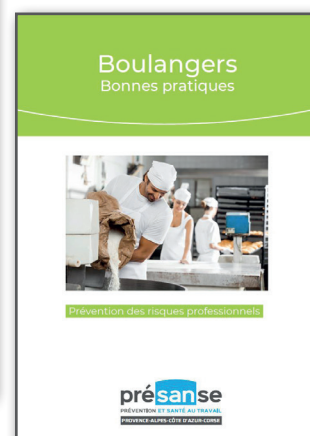
▶ Valider ou non les demandes de mises en ligne de documents.

▶ Rechercher les contenus à mettre à jour.

▶ Garantir le respect de la charte éditoriale.

Afin de remplir ses missions, le Comité éditorial met en place des réunions de travail pour établir des bilans des actions, évaluer le site, définir des orientations et proposer des évolutions.

Au sein de ce Comité éditorial, un Comité médico-technique, principalement composé de médecins, IPRP et infirmier(e)s, est chargé du fond des dossiers. Il valide notamment les documents avant leur mise en ligne sur le site.



DES RÉFÉRENTS WEBINAIRES

Depuis mai 2021, Présanse Paca-Corse propose des webinaires co-construits par les SPSTI de la région, avec une identité visuelle et un contenu commun.



Ces webinaires sont ouverts à toutes les entreprises, quel que soit leur SPSTI d'adhésion.

Afin de faciliter la co-construction de webinaires régionaux, chaque SPSTI est invité à nommer un ou deux référent(s) webinaire(s), dont le rôle est de :

- ▶ Faire remonter les thèmes demandés par les entreprises adhérentes de son SPSTI et les thèmes en projet au niveau de son SPSTI
- ▶ Relayer à son SPSTI les thèmes proposés par les autres SPSTI
- ▶ Mettre en relation les «experts» de son SPSTI sur les thèmes soumis à la mutualisation

DES CORRESPONDANTS DANS CHAQUE SPSTI

Chaque SPSTI compte un correspondant Présanse Paca-Corse, dont le rôle est de :

- ▶ Rechercher et collecter les documents pratiques élaborés par son service ;
- ▶ Transmettre les informations ayant vocation à être diffusées sur le site www.presanse-pacacorse.org ;

▶ Assurer un relais communication entre Présanse Paca-Corse et son SPSTI.

- ▶ Contribuer aux actions régionales et les relayer auprès des adhérents de leur service.



DES RÉSEAUX DE MÉTIERS

LE RÉSEAU DES ERGONOMES

Le réseau des ergonomes des SPSTI Paca-Corse est né dans le courant de l'année 2008. À l'origine de cette initiative, quelques professionnels de la discipline qui ressentaient le besoin de mettre en commun leurs pratiques développées dans le contexte spécifique des SPSTI.

Les membres du réseau accueillent à tour de rôle les réunions du réseau dans leur service. Deux à trois rendez-vous sont organisés chaque année au cours desquels sont abordées différentes thématiques : diversité des pratiques, méthodologie d'intervention, dimension réglementaire, contexte pluridisciplinaire/organisation des SPSTI, aspects déontologiques, outils, matériels, etc.

Les conditions de participation

- ▶ Participer activement à la vitalité du réseau.
- ▶ Être titulaire d'un diplôme universitaire en ergonomie (DESS / DEA ; Master Professionnel / Master Recherche).
- ▶ Exercer en qualité d'ergonome salarié d'un SPSTI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Corse.



LE COLLECTIF DES PSYCHOLOGUES

Depuis 2010, les psychologues salariés des SPSTI des régions Paca et Corse adhérents à Presanse Paca-Corse se sont organisés en un réseau, afin d'échanger sur leurs pratiques communes. Les membres de ce collectif se réunissent régulièrement afin de partager leurs informations et de capitaliser leur savoir-faire et leurs méthodologies. Ils travaillent sur des projets communs : développement d'outils, réflexions thématiques, etc.

Les objectifs

- ▶ Construire un cadre commun de travail cohérent, dans le respect du code de déontologie.
- ▶ Penser l'identité professionnelle et la place des psychologues en SPSTI.
- ▶ Représenter le collectif auprès du réseau national des psychologues du travail : Reliance et Travail.

ET AUSSI...

D'autres professionnels des SPSTI de Paca-Corse se réunissent également pour échanger sur leurs pratiques et leurs expériences, afin de trouver des solutions communes. C'est ainsi le cas des responsables qualité, des formateurs, des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), des assistant(e)s sociaux(les), etc.

À partager

REJOINDRE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Pourquoi ne pas nous rejoindre sur Facebook, Twitter et LinkedIn ?

Voici 3 bonnes raisons de suivre Présanse Paca-Corse sur les réseaux sociaux :

► Vous restez informés de l'actualité de la santé au travail : évolutions réglementaires, innovations en matière de prévention des risques professionnels, résultats de rapports et études... Sur nos réseaux sociaux, sont ainsi régulièrement partagés des

articles des principaux acteurs de la santé au travail, ainsi que nos propres articles.

► Vous ne ratez aucune nouvelle ressource documentaire de Présanse Paca-Corse : tous les supports (brochures, livrets, fiches pratiques...) sont relayés dès qu'ils sont en ligne.

► Vous avez la possibilité d'interagir en commentant et partageant nos publications.



Suivez-nous également sur notre chaîne Youtube, Présanse Paca-Corse TV, et retrouvez une sélection de vidéos sur la santé au travail.

DES CLIPS SIGNÉS PRÉSANSE PACA-CORSE

Outre de nombreux supports papier, Présanse Paca-Corse est à l'origine de **clips vidéos**. Objectif : dépoussiérer l'image de la santé au travail, avec un format court et ludique.

Diffusées sur le web, ces vidéos visent à présenter aux entreprises les différents services des SPSTI à travers des exemples concrets.



Les missions

**Article L.4622-2
du Code du travail
Modifié par la loi n°2021-1018
du 2 août 2021**

Les Services de Prévention et de Santé au Travail ont pour mission principale d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle :

Ils contribuent à la réalisation d'objectifs de santé publique afin de préserver, au cours de la vie professionnelle, un état de santé du travailleur compatible avec son maintien en emploi.

À cette fin, ils :

- ▶ Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.
- ▶ Apportent leur aide à l'entreprise, de manière pluridisciplinaire, pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels.
- ▶ Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail, en tenant compte le cas échéant de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir

ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

- ▶ Accompagnent l'employeur, les travailleurs et leurs représentants dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise.
- ▶ Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels et de leur âge.
- ▶ Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.
- ▶ Participent à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des campagnes de vaccination et de dépistage, des actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive et des actions d'information et de sensibilisation aux situations de handicap au travail, dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

4 MISSIONS



L'offre

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail est entrée en vigueur le 31 mars 2022. Trois axes ont été définis pour cadrer l'offre de services socle des SPSTI (Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises), harmonisée au niveau national :

- ▶ le suivi individuel de la santé des travailleurs,
- ▶ le déploiement des actions de prévention en entreprise,
- ▶ la prévention de la désinsertion professionnelle.

Cet ensemble constitue l'accompagnement que les SPSTI proposent aux entreprises adhérentes et à leurs salariés.



ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Mission première des SPSTI, le suivi de la santé de chaque salarié est assuré tout au long de son parcours professionnel par un médecin du travail (et d'un infirmier santé travail par délégation). Différents rendez-vous existent, de l'embauche à la fin de carrière.



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'action en milieu de travail et de formation des équipes, le chef d'entreprise et ses équipes sont accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.



PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

À tout moment dans la vie, un souci de santé ou un accident peut survenir, dont la conséquence peut-être une inaptitude totale ou partielle au poste de travail. Les SPSTI mettent en œuvre des cellules dédiées à la prévention de la désinsertion professionnelle.



Découvrez notre série de fiches
présentant l'offre socle sur
presanse-pacacorse.org,
rubrique «Ressources» ou scannez ce
QR Code



Les SPSTI

AISMT 04

2 chemin de Caguerenard, Résidence «La Gineste» - CS 90048
04002 Digne-les-Bains Cedex
T 04 92 36 08 46 / contact@aismt04.fr
www.aismt04.fr

AISMT 13

37-39 Bd Vincent Delpuech
13006 Marseille
T 04 91 81 20 29 / sante-travail@aismt13.fr
www.aismt13.fr

AIST 84

40 rue François 1^{er} - CS 10187
84918 Avignon Cedex 9
T 04 32 40 52 60
www.aist84.fr

AMETRA06

Cap Var - Bâtiment 2
148 avenue Georges Guynemer
06700 Saint-Laurent-du-Var
T 04 92 00 24 70 / administratif@ametra06.org
www.ametra06.org

APST BTP 06

6 rue Dr Pierre Richelmi
06359 Nice Cedex 4
T 04 92 90 48 50
www.apstbtp06.com

ASTBTP 13

344 boulevard Michelet
13009 Marseille
T 04 91 23 03 30
www.astbtp13.fr

CMTI 06

7 rue Delille
06000 Nice
T 04 93 62 74 62 / cmti06-adm@orange.fr
www.cmti06.org

EXPERTIS

Atrium 10.1, 10 place de la Joliette
13002 Marseille
T 04 91 99 05 10 / info@expertis.org
www.expertis.org

GEST 05

27 rue du Forest d'Entrais
05000 Gap
T 04 92 51 34 23 / sante.au.travail@gest05.fr
www.gest05.org

GIMS

18 rue de la République
13001 Marseille
T 04 89 85 11 28 / info@gims13.com
www.gims13.com

GMSI 84

214 rue Edouard Daladier
84200 Carpentras
T 04 90 67 65 65 / contact@gmsi84.fr
www.gmsi84.fr

ODALIA (EX-AIST 83)

Espace Athena BP 125
83192 Ollioules Cedex
T 04 94 89 98 98 / aist83@aist83.fr
www.aist83.fr

SAT DURANCE LUBERON

353 rte du Moulin de Losque
Quartier de la Lauze
84301 Cavaillon Cedex
T 04 90 06 61 62
www.satduranceluberon.fr

SPSTI 2A

Rue Paul Colonna d'Istria
Immeuble Rocade Padules A2
BP 914 - 20700 Ajaccio Cedex 9
T 04 95 10 62 70
www.sist2a.com

SPST 2B

Parc technologique d'Erbajolo
20600 BASTIA
T 04 95 58 59 95
www.medecinetravail2b.com

ST PROVENCE

450 rue Albert Einstein CS 20360
13799 Aix-en-Provence Cedex 3
T 08 00 36 04 00 / contacts@stprovence.fr
www.stprovence.fr



WWW.PRESANSE-PACACORSE.ORG

